



PALATINE MONÉTAIRE STANDARD

SICAV de droit français

REPORTING • 31 juillet 2025

INFORMATION MMF

Par dérogation, la SICAV envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement inférieur

Rendement potentiellement supérieur



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de la SICAV est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

[Cliquez ici](#)



**Alexandre
MONTFERME**
Gérant



Rémi DURAN
Co-gérant

PROFIL

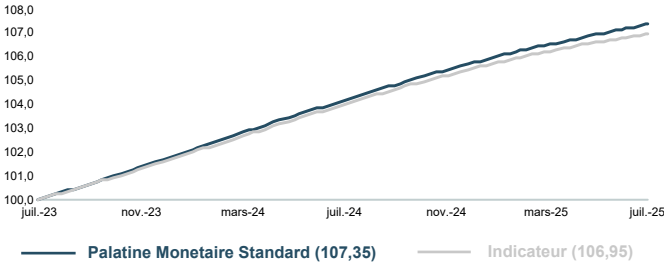
Forme Juridique	SICAV de droit français
Société de gestion	Palatine Asset Management
Déléataire financier	OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Code ISIN	FR0000299877
Label ISR	Oui
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Standard
Classification SFDR	Article 8
Dépositaire	Caceis Bank
Commercialisation	Palatine Asset Management
UCITS (OPCVM)	Oui
Indicateur de référence	€STER Capitalisé
Durée de placement recommandée	3 mois
Devise de comptabilité	Euro
Valorisation	Quotidienne
Souscriptions / rachats	Centralisation chaque jour avant 11h30. Exécution sur la dernière VL connue.
Commission de souscription	Sous. <= 40 M€ : néant ; Sous. > 40 M€ : 0,40% max.
Commission de rachat	Aucune
Politique des revenus	Capitalisation
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de décembre
Frais courants	0,24% TTC

DONNÉES AU 31.07.2025

Valeur liquidative	2 777,585 €
Nombre de parts	229 122,000
Actif net global	636,41 M€
Actif net de la part	636,41 M€

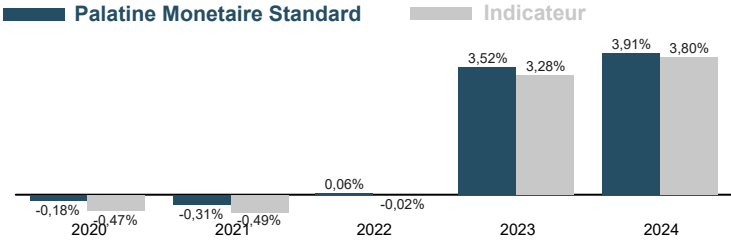
ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 31.07.2023



HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES



PERFORMANCES NETTES (en euro)

PERFORMANCE CUMULÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Palatine Monétaire Standard	0,20%	0,63%	1,55%	3,07%	9,61%	8,95%	8,81%
Indicateur	0,17%	0,53%	1,40%	2,86%	9,06%	7,94%	6,04%
Ecart de performance	0,03%	0,10%	0,15%	0,21%	0,55%	1,01%	2,77%

PERFORMANCE ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Palatine Monétaire Standard	2,36%	2,50%	2,69%	3,07%	3,11%	1,73%	0,85%
Indicateur	1,97%	2,09%	2,43%	2,87%	2,93%	1,54%	0,59%
Ecart de performance	0,39%	0,41%	0,26%	0,20%	0,18%	0,19%	0,26%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité de l'OPC	0,07%	0,08%	0,09%	0,10%	0,17%	0,26%	0,23%
Volatilité de l'indicateur	0,08%	0,06%	0,06%	0,09%	0,15%	0,26%	0,23%
Tracking error	0,02%	0,04%	0,06%	0,05%	0,05%	0,05%	0,08%

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 24 juillet, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés : taux de facilité de dépôt à 2%, taux «refi» à 2.15% et taux de facilité de prêt marginal à 2.40%. Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet 2022 et octobre 2023 dont le cumul avait atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après cinq statu-quo consécutifs et 8 baisses en un an portant le total de celles-ci à 200bps, la BCE a opté cette fois pour la stabilité de ceux-ci. Il convient de rappeler que la baisse de septembre s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux. Certes, eu égard à la récente évolution de l'inflation, la pause décidée par la BCE paraît cohérente: en effet les taux d'inflation annuels de la zone euro ont été estimés à 2% en juin et à 1,9% en mai, ce qui est parfaitement en ligne avec l'objectif à moyen terme de 2% que la BCE s'est fixée. Cependant il est tout aussi patent que le contexte actuel est très mouvant dans de nombreux domaines et est à l'origine d'incertitudes se traduisant par un ralentissement économique global susceptible d'encre plus affecter une économie européenne à la peine. Tout d'abord les risques géopolitiques sont toujours hélas présents : la guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien ainsi que leurs extensions toujours possibles continuent de peser sur le moral des consommateurs et rendent plus compliquée l'équation pour les entreprises. De plus, sur le marché des devises, la forte appréciation de l'euro face au dollar depuis le début de l'année (environ +15%), si elle permet de diminuer le prix des importations et contribue à faire baisser l'inflation, est en revanche fortement pénalisante pour les entreprises exportatrices. Enfin la guerre commerciale déclarée par les USA au reste du monde via une hausse inédite des droits de douanes et notamment vis-à-vis de l'UE est générateur d'un fort attentisme chez les entreprises : si les États-Unis institue de forts droits de douane sur les importations européennes et que l'UE riposte, l'effet sur la croissance risquerait d'être très dépressif. Ainsi, entre situation géo-politique, appréciation de l'euro, guerre commerciale et financement accru des dépenses militaires, le pilotage de l'inflation par la BCE est complexe à raison d'une situation économique se détériorant. Toutefois l'accord trouvé fin juillet entre l'UE et les USA sur des droits de douane «généraux» de 15% applicables aux exportations européennes, même si beaucoup de choses demeurent à négocier, vient au moins lever une incertitude.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, contre toute attente, le PIB du Q1 2025 a été révisé à la hausse à +0.6% en rythme trimestriel et à +1.5% en glissement annuel. Ces chiffres révèlent une activité économique moins faible qu'initialement craint. L'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche en juillet à 51 contre 50.6 en juin révisé (initialement estimé à 50.2) et s'éloigne un peu plus du seuil des 50 marquant la limite entre croissance et récession. L'indice PMI du secteur des services ressort à 51.2 en juillet contre 50.5 en juin (initialement estimé à 50). De même l'indice PMI du secteur industriel atteint 49.8 en juillet contre 49.5 en juin (initialement estimé à 49.4). Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, elle se stabilise autour des 2%. Ainsi celle du mois de juillet s'affiche à +2% comme en juin et contre +1.9% en mai. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, demeure en juillet à +2.3% comme en juin et mai. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il remonte légèrement à +6.3% en mai contre +6.2% révisé en avril.

Dans ce contexte, en juillet, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +1.923% (+2.007% en juin), celle du swap 1 an OIS à +1.769% (+1.762% en juin) et celle de l'Euribor 3 mois à +1.986% (+1.984% en juin).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, le taux du Bund 10 ans a sensiblement monté en juin et en juillet s'affichant fin juillet à +2.69% contre +2.60% fin juin et +2.50% fin mai. De même le taux du BONOS espagnol 10 ans s'affiche en progression fin juillet à +3.27% contre +3.24% fin juin et +3.09% fin mai alors que celui du BTP italien 10 ans ressort à +3.51% contre +3.47% fin juin et +3.48% fin mai. Il en a été de même pour l'OAT 10 ans française qui termine le mois de juillet à +3.35% contre +3.28% fin juin et +3.16% fin mai. Ainsi le spread OAT/Bund est-il passé de +66bps fin mai à +68bps fin juin et +66% fin juillet (ce spread était tout début 2024 à 53bps).

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, la moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises a très légèrement baissé passant de +13.8bps en juin à +13.5bps en juillet tout en restant sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation en cours de la politique monétaire de la BCE (dont le remboursement intégral des opérations TLTRO III a eu lieu fin 2024) ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice ITRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a continué de se replier après son plus haut de +85bps enregistré début avril. Ainsi l'indice s'est-il légèrement replié de +55bps fin juin à +54bps fin juillet consécutivement à l'atténuation des tensions commerciales entre les USA et l'Europe réduisant l'incertitude comme l'atteste le retour des marchés actions sur leur plus haut et au ralentissement des émissions primaires à l'approche de la période estivale contribuant à renchérir les émissions secondaires.

La performance du fonds s'établit à +0,20% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,17%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 49 et 166 jours en fin de mois. Les obligations longues ne bénéficiant plus d'un spread intéressant par rapport aux Neu CP ont été vendues. Des swaps de taux ont été adossés à des titres globalement courts achetés afin de bénéficier du spread et neutraliser le risque de taux.

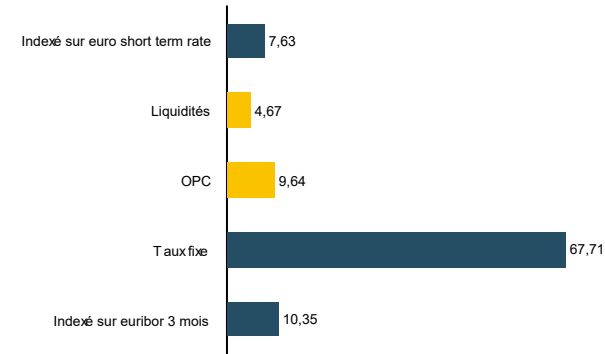
PALATINE MONÉTAIRE STANDARD

SICAV de droit français

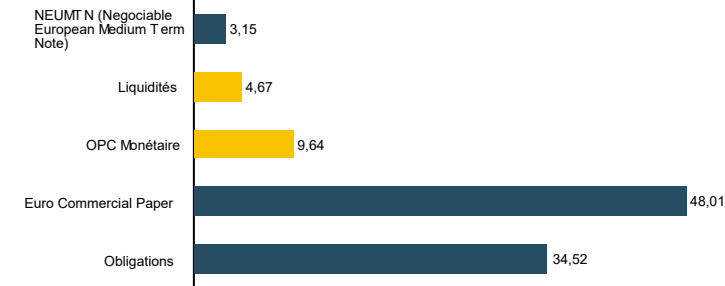
REPORTING • 31 juillet 2025

ALLOCATION (%)

RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX



RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



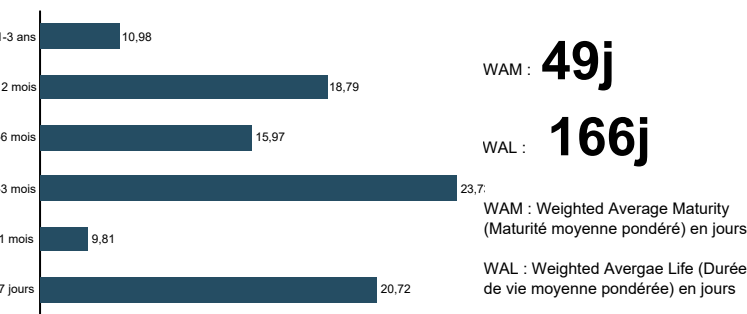
CATEGORIE DES EMETTEURS

CORPORATES	53,06%
FINANCIÈRES	32,62%
LIQUIDITÉS	4,67%
OPC	9,64%

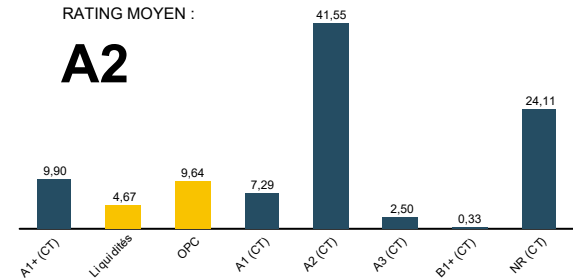
PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 107 émetteurs)

PALATINE MONETAIRE COURT TERME (OPC)	4,84%
OSTRUM SRI MONEY 6M (OPC)	4,80%
ELIS SA (CORPORATES)	2,50%
PURPLE PROTECTED ASSET GARANTI (FINANCIÈRES)	2,41%
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMM (FINANCIÈRES)	2,05%

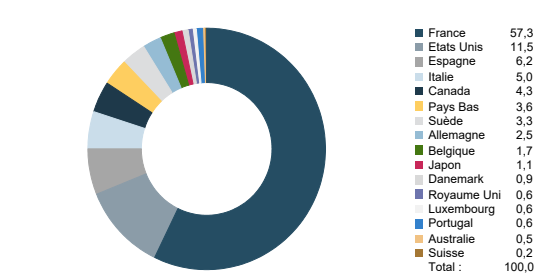
RÉPARTITION PAR MATURITÉ



RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONÉTAIRES) (sur un total de 169 lignes)

CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE	% ACTIF	CATÉGORIE	PAYS
XS2743547809: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1	2,41%	Etablissements et institutions financières	France
XS3000438799: AMERICA MOVIL BV 070825 FIX 0.0	1,26%	Entreprises	Etats Unis
FR0014006IU2: SOCGEN 0.125% 11/17/26	1,25%	Etablissements et institutions financières	France
XS1891174341: DLR 2.5% 01/16/26	1,11%	Etablissements et institutions financières	France
XS1877892148: SKFBSS 1.25% 09/17/25	1,11%	Entreprises	Suède
FR0129207868: EDF E3R+0.6% 19-05-27	1,11%	Entreprises	France
FR0129288710: SAVENCIA SA 180825 FIX 0.0	1,10%	Entreprises	France
XS2085608326: FIS 0.625% 12/03/25	1,10%	Entreprises	Etats Unis

AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est une SICAV, agréé en France et supervisée par l'AMF. est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influencer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>. La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 86, rue de Courcelles 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> à l'adresse <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation> ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.

Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>

A l'attention des investisseurs résidant en France :

Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com



Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.